

Il n'y a pas de moyen plus énergique pour fonder une domination naissante, surtout dans un pays conquis, que d'établir de nouvelles circonscriptions territoriales avec la création de fonctions nouvelles ; mais ceci exige une grande puissance d'organisation.

Les Ambarres se trouvèrent du nombre des peuples qui furent supprimés par Auguste. A partir de cette époque, il ne fut plus question d'eux. Ils ne figurèrent pas parmi les soixante nations qui s'assemblèrent à Lyon, en l'an 740 de Rome, et rendirent un décret pour consacrer à Auguste le temple d'Ainay ; en sorte que l'on ne voyait pas inscrit le nom des Ambarres sur l'autel de ce temple, où se trouvaient gravés les noms des soixante peuples des Gaules, représentés, comme le dit Strabon, par autant de statues.

V. Quoique les Helvètes fussent compris entre les Gaulois ou Celtes, du temps de César, Auguste ne les fit point entrer dans la Province qu'il forma sous le nom de Lyonnaise, il les joignit avec les Séquanes à la Belgique. Toutefois, il paraît que les Helvètes continuèrent de posséder le pays de Gex et leurs limites sur le Rhône qui les séparaient de la Province romaine. De même aussi les Allobroges conservèrent les possessions et les quelques villages qu'ils avaient *trans Rhodanum*, dans le Valromey. Quant aux Séquanes, ils cessèrent d'occuper le territoire qu'ils possédaient, et que possédaient avant eux les Insubres Eduens, dans le département de l'Ain.

Il entra dans la politique d'Auguste d'amoinrir les Séquanes et de rétrécir leur territoire, à raison surtout de leur voisinage et de leurs rapports avec les Germains. Quoique faisant partie, sous César, de la Gaule Celtique, ils furent rangés dans la Gaule Belgique, comme nous le voyons dans Pline et dans Ptolémée ; et ils ne furent compris ni parmi les peuples *Fœderati*, ni dans le nombre des peuples *Liberi*.

César nous apprend que les Séquanes s'étendaient, de son temps, du Rhône au Rhin, et ensuite vers la Saône qui les séparait des Eduens. Par la division d'Auguste, ils n'eurent plus le Rhône pour confins, et par conséquent n'eurent plus de pos-